

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration d'intérêt général et autorisation environnementale relatives aux opérations réalisées

Opérations réalisées dans le cadre du programme d'entretien des cours d'eau du territoire de l'Odet à l'Aven

Concarneau Cornouaille Agglomération et Communauté de Communes du Pays Fouesnantais

Communes de BÉNODET, CLOHARS-FOUESNANT, CONCARNEAU (siège de l'enquête), FOUESNANT, LA FORÊT-FOUESNANT, MELGVEN, NÉVEZ, PLEUVEN, PONT-AVEN, SAINT-YVI et TRÉGUNC.

Par arrêté préfectoral du 2 août 2018, une enquête publique, d'une durée de 33 jours, préalable aux opérations envisagées dans le cadre susvisé – notamment la recharge en granulats, remise en fond de vallée, reméandrage, création d'un nouveau lit et suppression de plans d'eau sur le cours d'eau le Dour Rouat soumise à autorisation – est prescrite **du lundi 17 septembre 2018 au vendredi 19 octobre 2018 inclus**.

Le préfet du Finistère est l'autorité compétente pour déclarer d'intérêt général les opérations envisagées du programme de gestion des cours d'eau du territoire de l'Odet à l'Aven dans le cadre du volet opérationnel du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Sud Cornouaille et délivrer l'autorisation environnementale préalable aux opérations permettant de rétablir la continuité écologique et restaurer la qualité des milieux. Le commissaire enquêteur est M. Jacques SOUBIGOU, officier retraité de la gendarmerie ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête est consultable sur :

- Internet à l'adresse suivante : <http://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales>. Le public pourra formuler ses observations et propositions par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : urbanisme@concarneau.fr. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné ;
- support papier, dans les mairies citées supra. Les personnes intéressées pourront, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie, consigner leurs observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête : Mairie de CONCARNEAU – Place de l'Hôtel de ville – 29900 CONCARNEAU, à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en :

- Mairie de CONCARNEAU, siège de l'enquête, au service Urbanisme-Foncier-Assurances :
 - lundi 17 septembre 2018 de 09h00 à 12h00
 - vendredi 5 octobre 2018 de 13h30 à 17h00
 - vendredi 19 octobre 2018 de 13h30 à 17h00

- Mairie de PONT-AVEN :
 - jeudi 20 septembre 2018 de 13h30 à 17h00

- Mairie de FOUESNANT :
 - jeudi 11 octobre 2018 de 13h30 à 17h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dans les mairies susvisées, à la préfecture du Finistère et sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales>, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

Concarneau Cornouaille Agglomération – Centre technique – M. Brice GUESDON – technicien milieux aquatiques – 31, rue Neuve – 29900 CONCARNEAU – brice.guesdon@cca.bzh – 02.98.50.50.17